

1 - LE BADGE : Accès à l'établissement et aux restaurants scolaires

Chaque élève est en possession d'un badge qui lui est remis gratuitement dès son entrée dans l'établissement. Il permet l'accès aux 3 sites (Diderot, Les Augustins, La Centrale) et aux deux selfs (sur les sites Diderot et Les Augustins).

CE BADGE EST STRICTEMENT PERSONNEL : tout prêt est passible d'une sanction.

L'élève doit toujours l'avoir sur lui et en prendre soin. Il est valable toute sa scolarité dans l'établissement.

Cette carte est à renouveler obligatoirement en cas d'usure ou de perte au prix de **10 €** (tarif 2021 susceptible de modification au 1^{er} janvier 2022). La perte doit être signalée pour éviter une utilisation frauduleuse (accès ou consommation de repas par autrui).

ATTENTION : l'accès à l'établissement et à la restauration scolaire est autorisé sous réserve que l'élève se conforme aux règles en vigueur. C'est le chef d'établissement du lycée La Martinière Diderot qui autorise ou non un élève à en bénéficier. En cas de non-respect du règlement, celui-ci peut décider l'exclusion provisoire ou définitive de l'élève.

2 - SITES ET RESTAURANTS SCOLAIRES : Modalités et horaires

L'établissement : les 3 sites sont ouverts de **07h30 à 18h30** du lundi au vendredi selon le calendrier scolaire.

L'entrée se fait :

- Site Diderot : 41, Cours Général Giraud ou Rue Ornano
- Site Les Augustins : 18, Place Gabriel Rambaud
- Site La Centrale : 33, Rue de la Martinière

Les restaurants scolaires : Les élèves sont accueillis aux restaurants scolaires sur les sites Diderot et Les Augustins, ouverts de **11h30 à 13h30** du lundi au vendredi en période scolaire.

- Restaurant scolaire du site Diderot : accès réservé aux lycéens par la passerelle du bas.
- Restaurant scolaire du site Les Augustins : accès unique pour tous les usagers.

L'élève doit obligatoirement être muni de son badge pour accéder aux restaurants scolaires.

En cas d'oubli exceptionnel, l'élève peut obtenir un laissez-passer aux bornes situées sur les deux sites (sous réserve que le solde de son compte soit créditeur d'au moins un repas).

△ NOUVEAUTE 2021 △

L'accès à la restauration est conditionné par la réservation, au plus tard la veille, du repas. Tout repas réservé sera décompté du solde qu'il soit consommé ou non.

Plus d'informations sur le site du lycée (<https://martiniere-diderot.ent.auvergnerhonealpes.fr>) Rubrique « Restauration ».

3 - TARIFS : Internat et demi-pension

L'inscription à la demi-pension se fait dès le mois de juin lors de l'inscription. Elle est valable pour l'année scolaire entière et doit être renouvelée chaque année. Deux formules de demi-pension sont proposées aux élèves :

a) **FORFAIT** :

Le nombre de jours du forfait est de 1, 2, 3, 4 ou 5 jours.

La facturation est effectuée par trimestre, quelque soit le nombre de repas pris au cours de la période.

La facture est à régler dès réception. Pour les élèves boursiers, le montant de la bourse est déduit de la facture.

Dans le cas où, un jour, l'élève serait présent au lycée un jour non inscrit dans son forfait, il pourrait fréquenter le self selon la formule « ticket » pour la journée non-comprise dans son forfait (sous réserve que le solde du compte soit créditeur d'au moins un repas).

b) **TICKET** :

Formule qui permet à l'élève de fréquenter le self selon ses besoins. Les repas sont payables d'avance et déduits à chaque passage. Un seul passage par jour est autorisé pour les élèves.

Nota: le compte doit être crédité d'un repas minimum pour délivrer un plateau. A défaut, l'élève sera refusé au restaurant scolaire.

Le changement de formule et de jour de forfait n'est possible que sur décision du chef d'établissement, après une demande écrite, transmise avant la fin du trimestre pour une prise en compte le trimestre suivant (avant les vacances de Noël pour effet au 1^{er} janvier, avant les vacances de printemps pour effet au 1^{er} avril) exception faite pour le 1^{er} trimestre où les changements sont acceptés durant 15 jours suivant la rentrée scolaire.

⚡**ATTENTION** : La demi-pension et l'internat sont conditionnés au paiement des factures, le lycée se réserve le droit d'annuler une inscription en cas de non-paiement des sommes dues. Dans ce cas, l'accès reste possible grâce au ticket payé d'avance.

TARIFS 2021 (pour information – susceptibles de modifications au 1 ^{er} janvier 2022)					
Formule	Trimestre Janv/mars	Trimestre Avril/Juillet	Trimestre Sept/dec	Ticket	Observations :
Interne	500.51 €	519.40 €	632.73 €	/	Petit-déjeuner – Déjeuner – Dîner – Hébergement
Forfait demi-pension 5j/semaine	167.58 €	173.90 €	211.84 €	/	Déjeuner
Forfait demi-pension 4j/semaine	132.80 €	139.12 €	170.74 €	/	Déjeuner
Forfait demi-pension 3j/semaine	101.18 €	104.34 €	126.47 €	/	Déjeuner
Forfait demi-pension 2j/semaine	66.40 €	69.56 €	85.37 €	/	Déjeuner
Forfait demi-pension 1j/semaine	34.78 €	34.78 €	41.10 €	/	Déjeuner
Formule « ticket » - payable d'avance	/	/	/	4.02 €	Compte à créditer. A chaque repas 4.02 € sont déduits du crédit.

4 - MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement peut s'effectuer :

- ⇒ Par **prélèvement automatique** pour les élèves au forfait.
- ⇒ En **espèces** ou **carte bancaire** auprès du service intendance – Site Diderot – Bureau A227
- ⇒ Par **chèque** bancaire ou postal, à l'ordre du *Lycée La Martinière Diderot* – avec nom, prénom et numéro du badge au verso. A déposer dans une des boîtes aux lettres dédiées (A l'entrée du site Les Augustins, au restaurant scolaire du site Diderot ou à l'intendance du Site Diderot – Bureau A227)
- ⇒ En **ligne** (paiement sécurisé) pour un minimum de 5 repas.

Création du compte :

- Se rendre sur le site <https://martiniere-diderot.ent.auvergnerhonealpes.fr> – Rubrique « Restauration » et « Paiement en ligne »
- Sur le site TURBOSELF, dérouler l'écran vers le bas et cliquer sur « Créer votre compte ».
- Compléter les différents champs demandés en indiquant :
 - a) Numéro de carte = les 5 derniers chiffres qui sont indiqués sur votre badge : 2545 – **xxxxx**
 - b) Une adresse mail valide sur laquelle vous recevrez sous 48h un courriel contenant un lien d'accès à votre compte TURBOSELF.
- A réception du mail, cliquer sur le lien pour accéder à votre compte TURBOSELF et définir un mot de passe personnel (attention : il sera demandé à chaque connexion).

Paiement :

Lorsque le compte est créé, les paiements se font :

- En saisissant mail et mot de passe sur le site TURBOSELF
- Ou avec vos codes personnels de connexion sur votre compte ENT dans la rubrique « autres services ».

⚡**ATTENTION** : les comptes ne sont crédités que le lendemain matin.

5 - REMISES – AIDES – BOURSES

- Tout trimestre commencé est dû en totalité. Une remise d'ordre peut être accordée sur demande écrite adressée à l'agent comptable du lycée, pour toute absence de 15 jours consécutifs minimum (hors vacances scolaires), dûment justifiée (certificat médical, attestation de déménagement, démission etc).
- Une demande d'aide exceptionnelle (Fonds Social) peut être déposée auprès de l'assistante sociale du lycée.
- La bourse est automatiquement retenue pour payer la facture du forfait. Si le montant de la bourse est supérieur à celui de la facture, l'excédent est versé à la famille, s'il est inférieur, une facture est transmise. Les élèves boursiers doivent fournir un RIB au nom du responsable légal à qui la bourse a été attribuée.

Pour toutes informations, contacter le secrétariat d'intendance – Bureau A227 (Site Diderot) – 04 37 40 87 60